



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### PLAN COMPLET RÉGIONAL AFI POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

#### 8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

*Kampala, Ouganda (17 mai 2019)*

---

---

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport sur les projets du Plan AFI SECFAL**

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets spécifiques aux États après l'approbation par la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur (CD) de la méthodologie « fondée sur les besoins des États », adoptée au sujet des résultats du rapport du Secrétariat sur l'analyse des résultats du Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI - Approche de surveillance continue (USAP-CMA) pour identifier les insuffisances et besoins communs des États.

La mesure prise par le CD se trouve au titre du **Paragraphe 4**

#### 1. INFORMATIONS DE FOND

1.1. La 7<sup>e</sup> réunion du CD tenue à Niamey (Niger) en juillet 2018 a demandé au Secrétariat d'adopter une approche « basée sur les besoins de l'Etat » en vue de développer et de mettre en œuvre les projets du Plan AFI SECFAL. Elle a également approuvé le format des projets spécifiques des États en développement visant à combler les lacunes et à répondre aux besoins communs identifiés dans les résultats de l'USAP-CMA qui ont été présentés à la réunion. L'objectif principal des projets est d'atténuer les défis et de pallier les carences ou y remédier en vue de résoudre les SSeC, d'améliorer ou de maintenir durablement la mise en œuvre effective des éléments critiques pour la sécurité à ou au-dessus de l'objectif GAsEP/Windhoek dans les États AFI.

1.2. En tant que principal centre d'intérêt régissant ses activités, le Secrétariat a classé par ordre de priorité les projets d'assistance publique du Plan AFI SECFAL et a élaboré quatre groupes de catégories, comme indiqué à l'**Annexe A**. Le regroupement des États dans chaque catégorie est fondé sur l'existence de SSeC, l'EI actuelle et l'éligibilité aux activités de l'USAP. La priorité des projets cités est indiquée ci-dessous et complétée par les détails des projets individuels 1 à 4 mis en exergue dans les **Annexes B à E**. Des projets pour la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI

et d'autres aspects connexes du contrôle aux frontières sont également à l'étude pour intégration dans les projets proposés.

- a) **Projet 1** - Aider les États ayant des SSeC à les aborder et à les résoudre de manière durable ;
- b) **Projet 2** - Aider les États dont la mise en œuvre effective (EI) est inférieure à 40 % des éléments critiques (CE) et les États qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit au titre de l'USAP ;
- c) **Projet 3** - Aider les États ayant une mise en œuvre effective (EI) comprise entre 40 % et 65 % à atteindre au moins l'EI cible du GASeP de 65 % ; et
- d) **Projet 4** - Aider les États dont la mise en œuvre effective (EI) des éléments critiques (CE) dépasse 65 % des systèmes de supervision de l'État afin de maintenir et d'améliorer continuellement les EI.

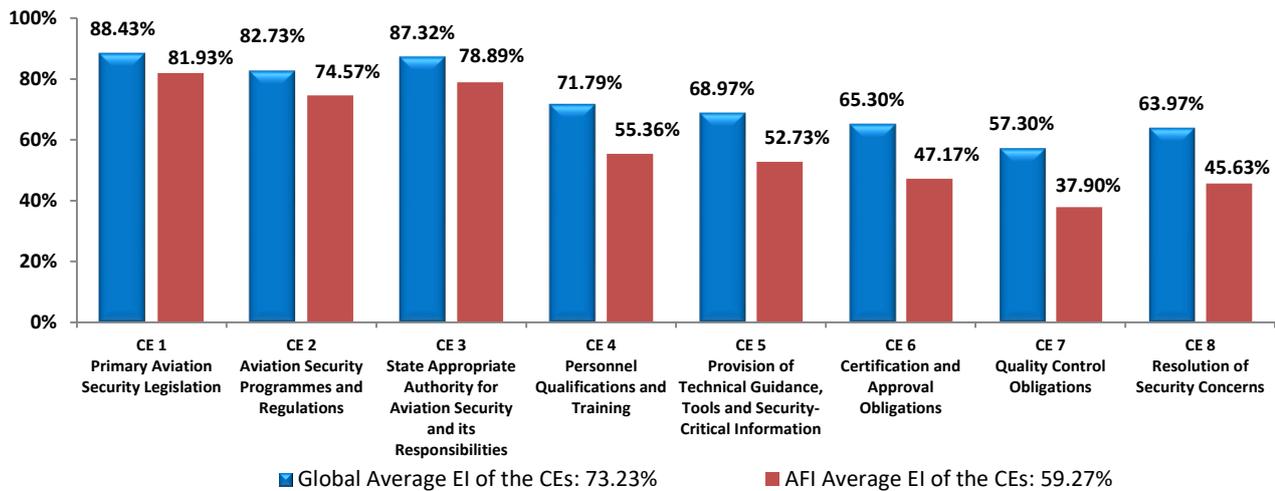
1.3 Dans le cadre de l'assistance continue aux États AFI, le Secrétariat du Plan soutient la mise en œuvre ou met en œuvre plusieurs projets spécifiques aux États et s'est lancé depuis 2017 dans des projets de facilitation. Les projets spécifiques à l'État comme ils sont effectués en collaboration et en coopération avec la CAFAC, les communautés économiques régionales et les organisations régionales de surveillance de la sûreté et de la sécurité et le RASFLG-AFI. Actuellement, deux projets spécifiques sont en cours pour la Guinée-Bissau et la République du Sud-Soudan, où les phases initiales ont été achevées. Les bureaux régionaux procèdent également à une évaluation des besoins afin de déterminer les lacunes et les insuffisances au niveau de chaque État. Les résultats éclaireront la formulation des projets spécifiques à l'État. Deux projets spécifiques de l'État pour l'Angola et le Lesotho sont en cours d'élaboration et seront mis en œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre de 2019.

1.4 En ce qui concerne les projets de facilitation, la mise en œuvre de la formation sur l'authentification des documents de voyage se poursuit en coordination avec la Direction du Bureau du transport aérien (ATB) et du Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT). Compte tenu de la demande croissante de formation sur les documents de voyage, quatre séances devraient avoir lieu avant fin 2019. Le Plan AFI SECFAL prévoit d'être l'hôte pionnier de la trousse de formation sur la facilitation qui sera publiée par le GAT plus tard cette année.

## **2 DEBAT**

2.3 Le graphique suivant présente les résultats agrégés des audits USAP réalisés dans le monde et dans la région AFI, en combinant le Cercle 2 et l'USAP-CMA jusqu'à fin décembre 2018. Les résultats indiquent la moyenne de la mise en œuvre effective (EI) des CE du système de supervision de la sûreté de l'aviation d'un État.

### Moyenne de la mise en œuvre effective des éléments critiques à l'échelle mondiale et dans la région de AFI.



2.4 Les informations contenues dans ce qui précède, associées aux données obtenues à partir des résultats de chaque État dans le cadre de l'USAP-CMA, indiquent clairement que les CE 4, 5, 6, 7 et 8 restent les plus faibles et se situent bien en dessous de 65%. (Objectif du Plan à moyen terme). Les déficiences communes gardent leur pertinence pour les projets d'appui afin de continuer à se concentrer sur l'atténuation ou l'élimination des causes profondes.

2.5 Les activités du projet ont été générées à partir des informations ci-dessus et d'autres données obtenues lors de missions d'évaluation des besoins menées par le Secrétariat dans les États pour déterminer les lacunes spécifiques. Les résultats des missions d'évaluation des besoins sont particulièrement utiles pour les projets spécifiques des États qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit dans le cadre de l'USAP - CMA.

2.6 La mise en œuvre des projets propres à chaque État s'est traduite par une amélioration des scores EI pour les États qui ont reçu une assistance/un soutien technique. En plus de rehausser les EI, la capacité de prévenir et de corriger les SSeC potentiels a été accrue. Depuis le lancement du Plan AFI SECFAL, la moyenne de l'EI dans la région AFI a augmenté de manière continue, passant de 53,14 % en 2015 à 59,27 % en décembre 2018.

2.7 On s'attend à ce que les projets spécifiques des États se traduisent par une augmentation durable de l'EI et empêchent la création de nouveaux SSeC en s'attaquant aux causes profondes et aux défis des éléments clés suivants :

- a) Élaborer un cadre législatif adéquat pour rendre opérationnelles les dispositions actuelles de l'Annexe 17 et les dispositions de l'annexe 9 relatives à la sûreté ;
- b) Définir et établir clairement les qualifications du personnel et les critères de sélection des inspecteurs nationaux de la sûreté aérienne et du personnel responsable de la mise en œuvre des contrôles de sûreté dans les zones d'opérations;
- c) Fournir suffisamment de conseils techniques pour les activités de contrôle de la qualité et les intervenants de l'industrie, ainsi que des capacités de surveillance efficaces ;
- d) Mettre au point des processus crédibles pour les obligations d'approbation et les systèmes de certification ;
- e) Mettre en œuvre de manière efficace des mesures de sûreté dans les aéroports et prévenir les SSeC potentiels ; et
- f) Élaborer un cadre juridique des dispositions de sûreté de l'Annexe 9 et des documents d'orientation nécessaires.

### **3 CONCLUSIONS**

3.3 La stratégie de mise en œuvre de projets fondés sur les besoins pour s'attaquer aux causes profondes des domaines communs de déficiences et de besoins par les États AFI, conformément aux SARP de l'Annexe 17 et aux dispositions de l'Annexe 9 relatives à la sûreté, renforcera son orientation pour couvrir davantage d'États et continuer à suivre les progrès dans les États bénéficiaires ;

3.4 Une attention particulière sera également accordée aux domaines prioritaires de la culture de la sécurité, du renforcement des capacités, des objectifs de Windhoek et d'autres éléments, activités et actions du GASeP, conformément au programme de travail du Plan.

3.5 Il est nécessaire de mobiliser des ressources, par le biais de contributions et d'autres formes d'assistance provenant des États, des donateurs et des partenaires, pour appuyer la mise en œuvre des quatre (4) projets. Les ressources humaines et financières actuelles ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif visé.

### **4 SUITE A DONNER**

4.3 Le Comité directeur est invité à :

- a) prendre note des informations contenues dans ce document ;
- b) prendre note des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des quatre (4) besoins prioritaires des États fondés sur des projets ;
- c) encourager le Secrétariat, les États, les organisations internationales et les partenaires à renforcer la coordination de la mise en œuvre des projets spécifiques aux États ; et

- d) exhorter les États, les donateurs et les partenaires à apporter des contributions et autres formes d'assistance pour soutenir la mise en œuvre des projets du Plan AFI SECFAL, notamment les 4 (quatre) projets prioritaires présentés dans ce document de travail.